

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
14 mai 2018 à 20 heures 30

Convocation du 03 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame SILVESTRE DE SACY Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames : Denise DARTEIL, Marie Christine FROGER, Sylvie GALHAUT, Christelle LOUVIOT, Sophie MÉTAYER, Maryse PLENEL, Françoise SILVESTRE DE SACY.
Messieurs : Joseph BEILLOUIN, Bernard BOUTIN, François CORDIER, William GÉRAUD, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, Fabien MENARD, Frédéric MOREAUX, Mickaël MORINIERE, Fabien NEAU, Marc OGÉREAU, Nicolas OGÉREAU, Dimitri RABOUIN, Noël ROBICHON.

Absente excusée : Madame Agnès CHALUMEAU donne pouvoir à Madame Christelle LOUVIOT.

Absents : Mesdames Luce ADAM, Sandrine HUBLAIN, Monsieur Jean-Paul JUSTEAU.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GALHAUT.

Arrivée de Monsieur François CORDIER à 21 heures 20.

Intervention de deux membres du conseil de développement de l'Agglo de Saumur.

Approbation des comptes rendus des réunions du conseil municipal des 26 mars 2018 et 04 avril 2018.

Délibération tarifs encarts publicitaires Tuf'Fête Arts des 09 et 10 juin 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du festival Tuf'Fête Arts qui aura lieu les samedi 09 juin 2018 et dimanche 10 juin 2018, il convient de prévoir un tarif pour la vente d'encarts publicitaires sur le programme :

Taille de l'encart	Tarifs proposés
90x30	150 €
42x30	80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, 1 abstention, fixe le tarif des encarts publicitaires au festival Tuf 'Fête Arts des samedi 09 juin 2018 et dimanche 10 juin 2018, comme ci-dessus.

Délibération remboursement facture réglée par un agent

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame GEORGES Adeline, adjoint administratif de Tuffalun, a procédé pour le compte de la mairie de Tuffalun, à la commande via internet d'un mobile et de son forfait pour équiper la mairie. En effet, la souscription par internet ne peut être possible qu'avec une carte bancaire en procédant au règlement d'une partie de la facture d'achat à l'expédition.

Le montant à rembourser à Madame GEORGES Adeline est de 33.90 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour, décide le remboursement à Madame GEORGES Adeline somme de 33.90 €.

Délibération rapport annuel assainissement collectif année 2016, Tuffalun

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur l'assainissement collectif des communes déléguées d'Ambillou-Château et de Louerre.

Le Conseil Municipal, après consultation du document, approuve par 19 voix pour, le rapport annuel 2016.

Délibération affectation des résultats

Il convient de modifier les termes de la délibération n° 2018-43 en date du 26 mars 2018, suite à des observations des services de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-43.

Budget Tuffalun

Les membres du conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2017,

Fonctionnement

Recettes 2017	1 540 956.37 €
Dépenses 2017	1 067 430.20 €
Solde	473 526.17 €
Résultat de clôture exercice précédent	1 313 182.00 €
Part affectée à l'investissement	-668 022.62 €
Total	1 118 685.55 €

Investissements

Recettes 2017	872 076.23 €
Dépenses 2017	367 773.57 €
Solde	504 302.66 €
Résultat de clôture exercice précédent	-502 536.62 €
Total	1 766.04 €

Le solde des restes à réaliser en investissements est :

Recettes 2017	205 200.00 €
Dépenses 2017	445 200.00 €
Solde	- 240 000.00 €

Le besoin de financement est de 238 233.96 € (1 766.04 € -240 000.00 €)

Au budget primitif 2018, il est proposé au conseil municipal d'inscrire :

Un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 899 717.95 € (1 118 685.55 € excédent budget Tuffalun + 19 266.36 € excédent budget assainissement – 238 233.96 € besoin de financement budget Tuffalun)

Un déficit en dépenses d'investissements, article 001 pour la somme de 2 735.98 € (1 766.04 € excédent budget Tuffalun – 4 502.02 € budget assainissement)

Un excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 238 233.96 € destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui fera l'objet de l'émission d'un titre d'ordre mixte au compte 1068.

Il est ouvert des crédits au compte 1068 pour l'émission d'un titre (opération réelle) relatif au transfert à Saumur Val de Loire du résultat d'investissement déficitaire du budget assainissement dissous, pour un montant de 4 502.02 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 20 voix, aux affectations des résultats ci-dessus présentées.

Délibérations avenants travaux isolation mairie déléguée de Louerre

Lot n° 1

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant n°1 (SARL JUSTEAU Frères, lot n° 1 gros oeuvres) au marché de travaux isolation mairie déléguée de Louerre, sur la commune de Tuffalun.

Marché initial : 20 221.64 € TTC

Avenant n° 1 : - 1 162.53 € TTC (moins-value)

Soit un total de : 19 059.11 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, émet un avis favorable à l'avenant n° 1 de la SARL JUSTEAU Frères pour une moins-value d'un montant de 1 162.53 € TTC et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Lot n° 5

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant n°1 (EURL Jérôme GUILLET, lot n° 5 menuiseries extérieures) au marché de travaux isolation mairie déléguée de Louerre, sur la commune de Tuffalun.

Marché initial : 50 795.61 € TTC (dont variante de 1 126.16 € TTC)

Avenant n° 1 :+ 1 230.96 € TTC (plus-value)

Soit un total de : 52 026.57 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, émet un avis favorable à l'avenant n° 1 de la EURL Jérôme GUILLET pour une plus-value d'un montant de 1 230.96 € TTC et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération nom d'une impasse dans la zone Actiparc la Chesnaye d'Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer une nouvelle voie soit une impasse (impasse perpendiculaire à la rue Denis Papin, entre OTB et l'atelier technique municipal) dans la zone Actiparc La Chesnaye à Ambillou-Château, à savoir :

. Impasse Roland Moreno.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, émet un avis favorable à cette proposition.

Informations et questions diverses

Ressources humaines : recrutement de Monsieur Ibrahim Boina Abdallah en remplacement de Monsieur Olivier Le Fur, en tant qu'adjoint technique, contrat stagiaire pour un an à compter du 1^{er} juin 2018.

Projet achat d'un fourgon chez le garagiste Jasmy Morille d'Ambillou-Château. Monsieur Fabien Ménard pose la question du flochage du logo de Tuffalun sur la flotte des véhicules utilisés par les services techniques.

Réunion de bénévoles pour le Tuf Fête Arts le jeudi 17 mai 2018 à 20 heures 30 à Noyant-La-Plaine.

Voirie : proposition de Monsieur Noël Robichon pour les repérages voiries avec les entreprises, d'utiliser un véhicule communal.

Enfouissement des réseaux électriques sur Noyant-la-Plaine : revêtements encore en attente, le retrait des poteaux et petits travaux à faire.